

# MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

## Département des Travaux publics

### Avis au public

#### Contournement de Bascharage :

#### Étude d'évaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures porte à la connaissance du public que, conformément à l'art. 7. « *Consultation du public* » de la loi du 29 mai 2009 concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement humain et naturel de certains projets routiers, ferroviaires et aéroportuaires, le dossier de l'étude d'évaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain dans le contexte du futur contournement de Bascharage sera déposé aux maisons communales de Bascharage, Dippach et Sanem ainsi qu'à la maison communale de Differdange, en tant que commune limitrophe au projet, à la date du lundi, 2 mai 2016.

Ledit dossier peut être consulté par le public à la maison communale durant les heures d'ouverture pendant trente jours après l'affichage de l'avis indiquant le dépôt du projet. L'affichage doit avoir lieu au plus tard dix jours après réception du dossier par les soins du collège des bourgmestre et échevins des quatre communes concernées.

Les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion dans le délai de trente jours.

Luxembourg, le 30 avril 2016

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures  
**François Bausch**